

GAF – LETTRE FFGym n°2 – Février 2022

1. Niveau de pratique Fédéral – Quotas

Ils seront communiqués pour la fin du mois de mars afin d'être réalisés en prenant en compte le nombre effectif d'équipes ayant concouru sur les compétitions de niveau départemental ou interdépartemental en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence et qualifications 2022

INDIVIDUELLES	Total de référence	Nombre qualifiées		Quota par région ou regroupement*
		Finale A	Finale B	
Nationale 10 ans	35.00	40		1
Nationale 11 ans	35.00	60		1
Nationale 12 ans	36.00	85		3
Nationale 13 ans	36.00	85		3
Nationale 14 ans	36.00	20	40	1
Nationale 15 ans	36.00	20	40	1
Nationale 16 ans	36.00	20	40	1
Nationale 17 ans	36.00	20	40	1
Nationale 18 - 20 ans	36.00	20	40	1
Nationale 21 ans et plus	36.00	20	20	1

* Quota accordé sous réserve d'atteinte du total de référence

ÉQUIPES	Total de référence 2022	Nombre qualifiées
Nationale 12 ans et +	110.00	58
Nationale 10 ans et +	110.00	60
Nationale 12 - 15 ans	110.00	48
Nationale 10 - 13 ans	110.00	48
Nationale 10 - 11 ans	105.00	24

* Quota accordé sous réserve d'atteinte du total de référence

3. Réglementation matérielle - Précision

HAUTEUR DES BARRES ASYMÉTRIQUES

Compte tenu de la nouvelle réglementation FIG (newsletter n°46), la hauteur des barres asymétriques est maintenant :

- Barre Inférieure – 175 cm
- Barre Supérieure – 255 cm

Pas de changement pour l'écart de barres, celui-ci reste à 180 cm (diagonale intérieure), avec une tolérance maximale à 182 cm.

Ces mesures s'appliquent pour toutes les catégories et étapes compétitives. Elles remplacent celles indiquées en page 68 du règlement technique GAM-GAF 2021-2022 et en page 186 de la brochure des programmes GAF 2021-2022.

Pour le programme poussines performance, obligation de glisser le sur-tapis de 10 cm sous les barres asymétriques.

PROGRAMME FÉDÉRAL A

SAUT : Rappel pour le Trampo-tremp, même réglementation que pour le programme Fédéral B (cf. réglementation matérielle page 186 de la brochure des programmes GAF 2021-2022).

4. Brochure des programmes GAF - Précisions et corrections

PERFORMANCE

Page 79 : 2^{ème} remarque il faut supprimer (*sauf ATR*)

Page 80 : Poutre Composition

Scinder Manque de mouvements latéraux 0.10 et Absence de combinaison de mouvements/éléments proche de la poutre 0.10 également

Page 139 : élément 3.304, remplacer le texte par « Pirouette 1/1 tour (360°) jambe libre tendue en av., talon maintenu à l'horizontale pendant toute la rotation (jambe d'appui peut être tendue ou fléchie) »

Page 139 : élément 3.404, remplacer le texte par « Pirouette 1½ tour (540°) jambe libre tendue en av., talon maintenu à l'horizontale pendant toute la rotation (jambe d'appui peut être tendue ou fléchie) »

Page 139 : élément 3.504, remplacer le texte par « Pirouette 2/1 tours (720°) jambe libre tendue en av., talon maintenu à l'horizontale pendant toute la rotation (jambe d'appui peut être tendue ou fléchie) »

Page 163 : élément 2.202, remplacer le texte par « Pirouette 1/1 tour (360°) avec le talon de la jambe av. libre à l'horiz. pendant toute la rotation (jambe d'appui et jambe libre peuvent être tendues ou fléchies). »

Page 163 : élément 2.402, remplacer le texte par « Pirouette 2/1 tours (720°) avec le talon de la jambe av. libre à l'horiz. pendant toute la rotation (jambe d'appui et jambe libre peuvent être tendues ou fléchies) »

Page 174 : rajouter le symbole de l'élément 5.108 (A FFG Valeur 0,10) en vert 

Page 179 : modifier la pénalisation « Absence de rebond après les rondades, les sauts de mains et les flips (positionnés en dernier élément) » en 0,50

CODE FIG AMÉNAGÉ :

Remarque et rappel pour le Saut :

Le meilleur saut est pris en compte après bonification sur la note D.

Étant donné que deux sauts sont demandés, une troisième course d'élan est autorisée (sans pénalisation).

Page 183 : Poutre Composition et chorégraphie

Scinder Manque de mouvements latéraux 0.10 et Absence de combinaison de mouvements/éléments proche de la poutre 0.10 également.